

Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg

Des pertes de rentes considérables

Le Conseil d'Etat a rendu public, aujourd'hui, le choix de la variante qu'il envisage de présenter au Grand Conseil concernant la révision de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF). Une décision définitive sera prise en novembre.

Des pertes de rentes considérables

Les pertes de rentes qui découlent du projet du Conseil d'Etat restent considérables : entre - 6,6% et - 8,9% en moyenne de diminution de rente (jusqu'à un maximum de - 9,5%) pour les salarié-e-s âgé-e-s de 40 à 59 ans. Pour les agents de la force publique – policiers, agents de détention, gardes-faunes – qui ont l'obligation de prendre leur retraite à 60 ans, les pertes seront encore plus fortes : de l'ordre de - 13% à partir de 50 ans, et jusqu'à - 20% en-dessous de 50 ans.

Concrètement, une infirmière (classe de salaire 17) ou une enseignante primaire (classe de salaire 18) aurait une perte de rente d'environ 4'000 francs par an à 64 ans, soit 350 francs de moins par mois. Pour un policier, les pertes peuvent aller jusqu'à 500 francs par mois dès 50 ans, et jusqu'à 900 francs par mois en-dessous de 50 ans.

Report de l'âge de la retraite de 2 à 4 ans

Ces chiffres sont valables pour une prise de la retraite à 64 ans. En cas de retraite anticipée, les pertes sont encore plus importantes : de l'ordre de - 15% à 62 ans et - 20% à 60 ans. Pour la majorité des salarié-e-s de la fonction publique fribourgeoise, il ne sera donc plus possible de prendre une retraite anticipée avant l'âge de 64 ans. Cela se concrétisera par un report de l'âge de la retraite – et une prolongation de la durée du travail – de 2 à 4 ans.

Mesures transitoires et compensatoires inférieures à la consultation !

Au vu de ces chiffres, le projet présenté par le Conseil d'Etat n'est clairement pas satisfaisant. Ce constat est renforcé par la très bonne situation financière de la CPPEF (sur les 10 dernières années, le rendement moyen est de + 4,05%), de même que celle de l'Etat de Fribourg (fortune de 1 milliard de francs). A cela s'ajoute que le montant des mesures transitoires et compensatoires – 380 millions de francs – reste peu élevé, et est même inférieur au montant qui était prévu dans la consultation (400 millions de francs).

Assemblée générale de la fonction publique le mercredi 2 octobre

Une Assemblée générale de la fonction publique fribourgeoise est prévue le mercredi 2 octobre (19h00, Escal). Elle sera appelée à discuter du projet, et à décider de la suite à donner, notamment concernant la mobilisation du personnel de la fonction publique.

Contact Gaétan Zurkinden, secrétaire régional (079 462 12 83)